

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

ARRETE REGLEMENTAIRE N° AR2024-69
Portant règlementation de la circulation à Saint-Germain-sur-Ay plage
du 12 au 14 juillet 2024

Le maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La demande du 10 juillet 2024 de la présidente de l'Union des
Commerçants et Artisans de Saint-Germain-sur-Ay,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la tenue de manifestations estivales à
Saint-Germain-sur-Ay plage, il convient de règlementer la circulation du 12 au
14 juillet 2024,

ARRETE

- Article 1er :** le parking de la Snsm sera fermé et interdit de
stationnement du 12 juillet à 16 h au 14 juillet 2024 1 heure ;
- Article 2 :** la route de la Mer sera fermée à la circulation, depuis
l'intersection avec la rue du Sémaphore jusqu'à la cale, du
13 juillet 2024, 14 heures au 14 juillet 2024, 1 heure du
matin ;
- Article 3 :** la place Bienaimé Lavarde et les places de stationnement
route de la Mer, entre la rue du Renard et l'allée des
Myosotis, seront fermées à la circulation et interdites de
stationner, le 13 juillet 2024 de midi à 20 heures ;
- Article 4 :** la matérialisation de ces fermetures sera mise en place par
des barrières mises à disposition de l'Union des
Commerçants et Artisans, chargée de cette matérialisation ;
- Article 5 :** M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lessay
et M. Le Maire de Saint Germain sur Ay sont chargés
chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté ;
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. Le Chef
de la Brigade de Gendarmerie de Lessay.



Fait à Saint Germain sur Ay,
le 11 juillet 2024
Le Maire,
Christophe GILLES